

Réf: Dossier 309829

Avis de constitution

SOCIETE « SAN AFRIQUE TRANSIT » en abrégé « S.A.T »

Siège Abidjan COCODY ANGRE CHATEAU, Lot
M16/30, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/04/2024 reçus par METANDIA OUMAR, et enregistrés au CEPICI le 23/04/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SAN AFRIQUE TRANSIT » en
abrégé « S.A.T »

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement en tous pays et particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- COURTAGE EN TRANSIT.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan COCODY ANGRE CHATEAU, Lot M16/30, Ilot 00

Dirigeant(s) M SANOGO LASSINA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-05091 du 23/05/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°30583/GTCA/RC/2024 du 23/05/2024

Pour Avis

Le CEPICI

